

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-08/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de  
Carcassonne

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

Autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

L'an deux mille dix-neuf, le 13 février, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Aline SIEMEMCOFF, Véronique BERTOLA,  
Ascension GONZALEZ

Messieurs José MOYA, François RENEAUD, Acacio DE CARVALHO RABACA  
VALENTE, Philippe GAUTHIER, Pierre MICHEAU, Gilles MARTINEZ

Excusée :

Madame Marie PUGES

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Ascension GONZALEZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de  
Conseillers Municipaux  
en service est de onze

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Convocation du CM en  
date du :  
1<sup>er</sup> février 2019

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 (hors chapitre 16 = 300.077,10 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de :

75.019,28 € soit 25 % de 300.077,10 €

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé de son Président, en accord avec lui,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits d'investissements 2019 selon la répartition ci-dessous :

Chapitre	Budget 2018	Ouverture de crédits 2019 (25%)
20	20.000,00 €	5.000,00 €
21	47.341,91 €	11.835,48 €
23	232.735,19 €	58.183,80 €

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 14 février 2019

Le Maire,



Philippe PHALIP

